

L'an deux mille-vingt-six, le 15 septembre à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Parcé, sur la convocation du 10 septembre 2026 qui leur a été adressée par M. le Maire conformément aux articles L2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Parcé. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent LEGENDRE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Étaient présents :

LEGENDRE Laurent - BOURSERIE Evelyne - SADOT Jackie - LEFEUVRE Isabelle - BOUFFORT Patrick - ALEXANDRE Martine - GONTRAN Pascal - LEGEAI Jérôme - RONDIN David - BRAUD Maryline - COURTEMANCHE Thomas - GUILLEUX Nicolas - HENRY Béatrice - DELAUNAY Marie.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec procuration de pouvoir :

DODARD Laëtitia donne pouvoir à LEFEUVRE Isabelle.

Étaient absents sans procuration de pouvoir :

Date de la convocation : 10/09/2026

Date d'affichage : 10/09/2026

A été nommée secrétaire de séance : Mme ALEXANDRE Martine.

Délibération n°2026-047

Objet : Commerce Multiservices : versement de la subvention d'équipement du budget communal vers le budget Commerce Multiservices.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2026, il a été voté le versement d'une subvention d'équipement du budget communal vers le budget Commerce Multiservices d'un montant de 10 000 €.

M. le Maire explique qu'il convient de délibérer afin d'autoriser le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **DÉCIDE** d'autoriser le versement de la subvention d'équipement du budget communal (compte 20415342) vers le budget Commerce Multiservices (compte 1328).

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Laurent LEGENDRE



Le Maire
Laurent LEGENDRE